



INSTITUT NATIONAL DES RECHERCHES AGRICOLES DU BENIN

N° 3374 /INRAB/DS/DAF/SRH/SA

APPEL A CANDIDATURES (Interne)

(Date de publication : 09 novembre 2020.

Délai de dépôt de candidatures : 04 décembre 2020)

Le Directeur Général de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), en application des dispositions de la Décision n° 0306/ INRAB/DS/DRF/DARH/SA du 19/12/2019, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale dudit Institut, lance le présent appel à candidatures pour la sélection et la nomination après avis du Conseil d'administration de l'INRAB, des Directeurs de Centre de Recherches Agricoles, répartis selon les types de Centre comme suit :

- un (01) Directeur de Centre de Recherches Agricoles à vocation nationale ;
- quatre (04) Directeurs de Centre de Recherches Agricoles à vocation régionale ;
- trois (03) Directeurs de Centre de Recherches Agricoles spécialisés.

I- PRESENTATION DES CENTRES DE RECHERCHES AGRICOLES

1.1. Centres de Recherches Agricoles à vocation nationale

L'actuel Centre de Recherches Agricoles à vocation nationale de l'INRAB est le **Centre de Recherches Agricoles d'Agonkanmey (CRA-Agonkanmey)** basé dans la commune d'Abomey-Calavi,

Arrondissement de Godomey. Il abrite les Programmes transversaux et les Laboratoires centraux chargés d'apporter un appui aux Centres de Recherches Agricoles régionaux et spécialisés de l'INRAB, ainsi qu'à tous autres acteurs du secteur agricole, en générant des informations, des connaissances et en développant des innovations technologiques pour la promotion des filières agricoles.

1.2. Centres de Recherches Agricoles à vocation régionale

Les Centres de Recherches Agricoles à vocation régionale sont : Centre de Recherches Agricoles Sud (CRA-Sud), Centre de Recherches Agricoles Centre (CRA-Centre), Centre de Recherches Agricoles Nord-Est (CRA Nord-Est) ; Centre de Recherches Agricoles Nord-Ouest (CRA Nord-Ouest).

1.2.1. Centre de Recherches Agricoles Sud (CRA-Sud)

Le CRA-Sud est basé à Niaouli dans la Commune d'Allada, Arrondissement d'Attogon. Il abrite le Programme Régional Sud, le Programme de recherche sur le riz et le Programme de recherche sur le maïs. Il abrite également les Unités de recherche sur les légumineuses, la viande, les œufs, les produits halieutiques et l'Unité de recherche sur les autres spéculations agricoles de la région sud (taro, patate douce, etc.).

1.2.2. Centre de Recherches Agricoles Centre (CRA-Centre)

Le Centre de Recherches Agricoles Centre est basé dans la Commune de Savè, Arrondissement de Plateau. Il abrite le Programme Régional Centre, le Programme de recherche sur l'anacarde et le Programme de recherche sur les racines et tubercules. Il abrite également les Unités de recherche sur les cultures fruitières, le karité, le riz, la viande, les œufs et les produits halieutiques, et l'Unité de recherche sur les autres spéculations agricoles de la région centre (rônier, néré, etc.).

1.2.3. Centre de Recherches Agricoles Nord-Est (CRA-Nord Est)

Le Centre de Recherches Agricoles Nord-Est est basé à Ina, commune de Bemberéké, Arrondissement de Ina. Il abrite le Programme Régional Nord-Est, le Programme de recherche sur les légumineuses et le Programme de recherche sur le karité. Il abrite également les Unités de recherche sur les racines et tubercules, les cultures maraîchères, les céréales sèches (sorgho, mil et fonio), les cultures fruitières, l'anacarde, le riz et le lait, et l'Unité de Recherche sur les autres spéculations agricoles de la région nord-est (baobab, sésame, etc.).



WJ

1.2.4. Centre de recherches Agricoles Nord- Ouest (CRA-Nord-Ouest)

Le Centre de Recherches Agricoles Nord-Ouest est basé au chef-lieu de la Commune de Natitingou. Il abrite le Programme Régional Nord-Ouest et le Programme de recherche sur les céréales sèches (sorgho, mil et fonio). Il abrite également les Unités de recherche sur les légumineuses, le riz, le karité, la viande, le lait, les œufs et les produits halieutiques, et l'Unité de recherche sur les autres spéculations agricoles de la région nord-ouest (faune, culture attelée et traction animale, etc.).

1.3. Centres de Recherches Agricoles Spécialisés

Les Centres de Recherches Agricoles Spécialisés sont les suivants : Centre de Recherches Agricoles en Horticulture (CRA-H), Centre de Recherches Agricoles Plantes Pérennes (CRA-PP) et Centre de Recherches Agricoles en Productions Animale et Halieutique (CRA-PAH).

1.3.1. Centre de Recherches Agricoles en Horticulture (CRA-H)

Le Centre de Recherches Agricoles en Horticulture est basé dans la Commune de Za-Kpota. En attendant l'érection des infrastructures dans cette Commune, le Centre est logé dans l'Antenne de l'INRAB sise à Cana dans la Commune de Zogbodomey. Il abrite le Programme de recherche sur les Cultures Maraîchères et le Programme de recherche sur les Cultures Fruitières. Il abrite également l'Unité de recherche sur autres plantes horticoles.

1.3.2. Centre de Recherches Agricoles-Plantes Pérennes (CRA-PP)

Le Centre de Recherches Agricoles Plantes Pérennes est basé au chef-lieu de la Commune de Pobè. Il abrite le Programme de recherche sur le Palmier à huile et le Programme de recherche sur le Cocotier. Il abrite également l'Unité de recherche sur les autres Plantes Pérennes Oléagineuses.

1.3.3. Centre de Recherches Agricoles en Productions Animale et Halieutique (CRA-PAH)

Le Centre de Recherches Agricoles en Productions Animale et Halieutique (CRA-PAH) est basé dans la Commune de Kandi, Département de l'Alibori. En attendant l'érection des infrastructures dans cette Commune, le Centre est logé dans le CRA-Nord-Est à Ina. Il abrite le Programme de recherche sur la viande, le Programme de recherche



24

sur le lait, le Programme de recherche sur les œufs et le Programme de recherche sur les produits halieutiques.

II- ATTRIBUTIONS DU DIRECTEUR DE CENTRE DE RECHERCHES AGRICOLES

Le Directeur de Centre de Recherches Agricoles est placé sous l'autorité du Directeur Général de l'INRAB et est chargé de :

- coordonner les programmes de recherches du Centre;
- assurer la planification, la budgétisation et l'évaluation annuelles des activités du Centre ;
- assurer la production des rapports périodiques du Centre ;
- assurer la gestion administrative, des ressources humaines financières, matérielles, scientifiques et techniques du Centre ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations des corps de contrôle ;
- faciliter la gestion des relations avec les partenaires scientifiques, techniques et financiers, les structures de vulgarisation et de conseil agricoles, les autorités politico-administratives locales, les organisations de producteurs agricoles et de la société civile ;
- animer les comités régionaux et sectoriels de recherche et de développement ;
- assurer la formation des acteurs du secteur agricole ;
- contribuer à l'organisation des sessions du Conseil d'administration de l'INRAB ;
- veiller à la démarche qualité dans l'exécution des activités du Centre ;
- veiller au respect des dispositions du Règlement Intérieur de l'INRAB ;
- assurer la planification des activités de production et de prestations de services ;
- veiller au fonctionnement du Comité Paritaire de Dialogue Social du Centre ;
- veiller au fonctionnement du Cadre de Concertation entre le Centre et les Interprofessions des filières et autres Organisations des acteurs des filières ;
- assurer la visibilité et l'image de marque du Centre.



14

III- MANDAT DU DIRECTEUR DE CENTRE DE RECHERCHES AGRICOLES

Le mandat du Directeur de Centre de Recherches Agricoles est de cinq (05) ans renouvelable. Toutefois, il peut être suspendu et remplacé avant terme à la suite de faute grave.

IV- CONDITIONS A REMPLIR

Peuvent faire acte de candidature, les personnes remplissant les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise ;
- être un Fonctionnaire de l'Etat ou un Contractuel de l'Etat régi par le décret N° 2016 – 221 du 04 avril 2016, portant statuts particuliers, des corps des chercheurs de rang doctoral ou bien un Agent Contractuel de l'INRAB, régi par l'Accord d'Etablissement;
- être inscrit sur l'une des Listes d'Aptitude aux Fonctions de Recherche du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) ;
- être à plus de cinq (05) ans de la retraite;
- avoir une expérience d'au moins cinq (05) ans en animation d'une équipe pluridisciplinaire ;
- avoir une bonne expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre des études et programmes de recherche ;
- être de bonne moralité ;
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique.

V- PIÈCES À FOURNIR

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces ci-après :

- une (01) demande manuscrite adressée au Directeur Général de l'INRAB comportant l'adresse complète et les contacts téléphoniques du candidat ;
- une (01) lettre de motivation ;
- une (01) copie légalisée de l'extrait de l'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- un (01) certificat de nationalité ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;



- un (01) curriculum vitae détaillé ;
- une (01) copie du dernier acte d'avancement ou de promotion ;
- une (01) copie du contrat ou de son avenant pour les Agents Contractuels ;
- un (01) certificat de travail précisant la date de départ à la retraite,
- les photocopies légalisées des diplômes d'études supérieures;
- une (01) copie légalisée de l'attestation d'inscription sur les Listes d'Aptitude aux Fonctions de Recherche du CAMES ;
- un (01) plan quinquennal d'action pour le mandat postulé,
- un (01) extrait de chacune des publications parues ces dix (10) dernières années ;
- un (01) résumé d'une page maximum des travaux non publiés durant les deux (02) dernières années ;
- les attestations et les références professionnelles ;
- trois (03) lettres de recommandation de trois (03) personnes de référence ;
- une (01) enveloppe timbrée format moyen portant l'adresse du candidat.

VI- PROCEDURE DE SELECTION ET DE NOMINATION

La procédure se déroulera en les trois (03) phases suivantes :

- 1^{ère} phase : présélection sur dossier ;
- 2^{ème} phase : sélection après un entretien devant un jury.
- 3^{ème} Phase : nomination après avis du Conseil d'administration de l'INRAB

Les candidats présélectionnés seront contactés et doivent se rendre disponibles pour la phase d'entretien.

VII- DEPOT DE DOSSIERS DE CANDIDATURES ET CLOTURE

Les personnes désireuses de faire acte de candidature devront déposer, contre décharge, leurs dossiers au Secrétariat du Directeur de l'Administration et des Finances de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) 01 BP 884 Cotonou (Bénin), au plus tard le 04 décembre 2020) à 18 heures sous pli fermé portant la mention « Recrutement du Directeur du Centre de Recherches Agricoles de. » (Préciser le Centre concerné).



4

Les dossiers de candidature sont déposés personnellement par les candidats.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à la Direction de l'Administration et des Finances de l'INRAB, **téléphone 95 15 64 33**

Nota bene : Aucun candidat ne peut postuler pour plus d'un poste.

Fait à Abomey Calavi, le ...

09 NOV 2020



Adolphe ADJANO HOUN
Directeur Général

